


Loi n° 32 - 2019 du 10 octobre 2019  
autorisant la ratification de l'accord de Bangui instituant  
une organisation africaine de la propriété intellectuelle

*L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE ;  
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :*

**Article premier :** Est autorisée la ratification de l'accord de Bangui instituant une organisation africaine de la propriété intellectuelle, dont le texte est annexé à la présente loi.

**Article 2 :** La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 10 octobre 2019

  
Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre,  
chef du Gouvernement,

  
Clément MOUAMBA.-

Le ministre d'Etat, ministre de  
l'économie, de l'industrie et du  
portefeuille public,

  
Gilbert ONDONGO.-

Le ministre des affaires étrangères,  
de la coopération et des Congolais  
de l'étranger

  
Jean-Claude GAKOSSO.-

Le ministre de la culture et  
des arts,

  
Dieudonné MOYONGO.-

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2019 - 291 du 10 octobre 2019

portant ratification de l'accord de Bangui instituant une organisation africaine de la propriété intellectuelle

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 32 - 2019 du 10 octobre 2019 autorisant la ratification de l'accord de Bangui instituant une organisation africaine de la propriété intellectuelle ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;


Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

**Article premier :** Est ratifié l'accord de Bangui instituant une organisation africaine de la propriété intellectuelle, dont le texte est annexé au présent décret.

**Article 2 :** Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 10 octobre 2019

  
Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, de l'industrie et du portefeuille public,

  
Gilbert ONDONGO.-

Le ministre de la culture et des arts,

  
Dieudonné MOYONGO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, chef du Gouvernement

  
Clément MOUAMBA.-

Le ministre des affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger,

  
Jean-Claude GAKOSSO.-